



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 24
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2017

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h35

Secrétaire : Magalie PIAT

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DL.17.080 – Vente des parcelles cadastrées ZK n°s 212 et 217 , rue des Genêts, par Monsieur et Madame LENFLE à la commune

Guillaume GUERRÉ expose :

Monsieur et Madame LENFLE Sébastien et Myriam, propriétaires des parcelles cadastrées section ZK n°s 212 et 217 sont concernés par un alignement rue des Genêts. Ils souhaiteraient régulariser cette situation.

Considérant que cette parcelle est située en zone UC du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que la consultation du service des domaines, en matière d'acquisition amiable, n'est obligatoire que lorsque la valeur des biens est égale ou supérieure à 75 000 €,

Considérant que le bien à acquérir se situe en dehors de toute opération d'ensemble et nettement inférieur à 75 000 €,

Considérant que la commune a estimé la valeur du bien à 25 € le m²,

Après présentation en commission « Aménagement du Territoire, Travaux et Espaces Verts » du 28 novembre 2017, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis afin d'autoriser :

- l'acquisition des parcelles non bâties ZK n°s 212 et 217, situées rue des Genêts, d'une superficie de 57 m², pour un montant de 25 € le m², soit un montant total de 1425 € H.T.
- la prise en charge par la commune, des frais de transaction, de notaire, y compris éventuellement, des frais de mainlevée hypothécaire,
- Monsieur le Maire, ou Monsieur le Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire assurant sa suppléance, à signer les actes authentiques qui seront dressés par l'étude de notaires d'INGRE.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

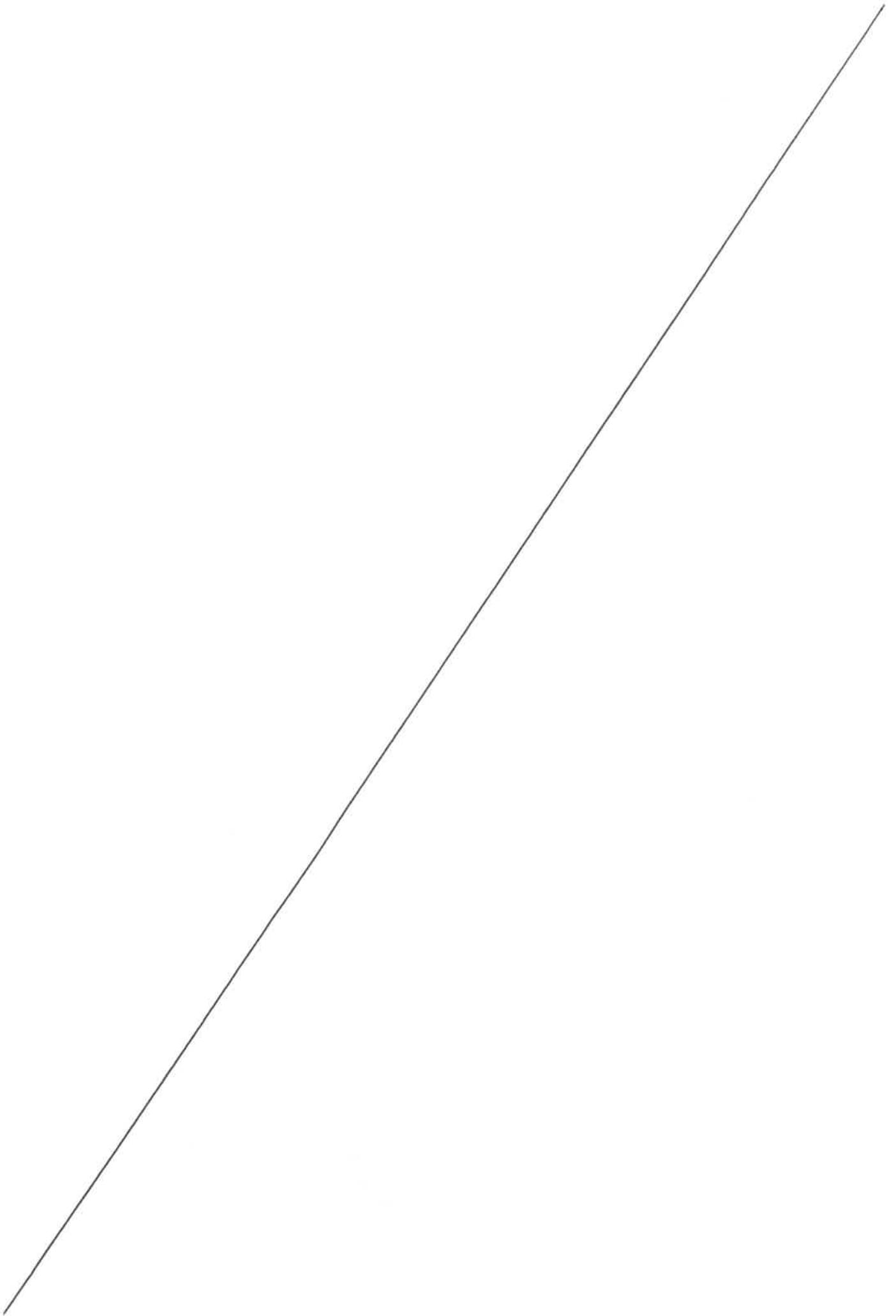
INGRE, le 20 décembre 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 27 décembre 2017

Publication le : 28 décembre 2017

Notification le : 29 décembre 2017 .





Acte à classer

DL-17-080

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-12-27T15-38-06.00 (MI209016784)**Identifiant unique de l'acte :**045-214501694-20171219-DL-17-080-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Vente des parcelles cadastrées ZK n.s 212 et 213
des Genêts, par Monsieur et Madame LENFLE**Date de décision :** 19/12/2017

Nature de l'acte : Délibération**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions
3.1.1. Décision d'acquisition.

Acte :[DL.17.080-ADT-vente parcelles cadastrées ZK s212 et 217-rue des genêts -M. et Mme LENFLE à la commune.PDF](#)**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/12/17 à 15:38

Par **RICHARD Aurélie****Transmis**

Date 27/12/17 à 15:38

Par **RICHARD Aurélie****Accusé de réception**

Date 27/12/17 à 15:43